

COPROPRIETE LES GLIERES
REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISCINE
(Piscine non surveillée par un maître nageur)

HEURES D'OUVERTURE : de 09 H 30 à 19 H 30

1/ IL EST DEMANDE AUX UTILISATEURS DE LA PISCINE DE :

- 1) **Respecter les dernières mesures sanitaires imposées (covid) ci-après reprises**
- 2) Veiller à la propreté de la piscine et de ses abords
- 3) Utiliser obligatoirement la douche du pédiluve de la piscine avant d'entrer sur les plages et les bassins
- 4) Avoir une tenue et un comportement corrects
- 5) Veiller à la tranquillité des riverains en évitant de crier et, en tant que parents, en intervenant auprès de leurs enfants si besoin est.

2/ IL EST RIGOREUSEMENT INTERDIT, DANS L'ENCEINTE DE LA PISCINE :

- D'utiliser ballon, palmes, bateau ou matelas et autres accessoires flottants à l'exception de bouées et ceintures portées pour apprendre à nager
- De courir autour de la piscine
- De pratiquer les « sauts en bombe » et autres jeux similaires
- D'utiliser des transistors ou assimilés
- De pique-niquer
- D'utiliser la piscine en dehors des heures d'ouverture

3/ EN RAISON DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LA PISCINE :

- L'accès de celle-ci est strictement réservé aux copropriétaires occupants et aux locataires et leurs ayants droits
- Il est **TOTALEMENT EXCLU** d'inviter des tiers étrangers à la résidence uniquement pour bénéficier de la piscine. Il est bien entendu qu'il est formellement interdit aux mineurs d'inviter leurs camarades non résidents.
- Le **VIGILE et/ou le GARDIEN EXPULSERA TOUT CONTREVENANT** de plein droit.
- Les jeunes enfants ne sachant pas nager doivent être accompagnés par leurs parents.
- La copropriété n'est en aucun cas responsable des accidents quels qu'ils soient dans la piscine et ses abords, du fait qu'il s'agit d'une piscine privée non surveillée.
- Les utilisateurs devront respecter les installations qui sont la propriété de tous.
- Il est évident que la piscine est un lieu réservé à la baignade et éventuellement au repos, le comportement de chacun doit être suffisamment correct pour ne choquer personne.
- Les chiens ne sont pas admis sur abords de la piscine.

REGLES ANTI COVID :

- Fermeture des **SANITAIRES** et douches (sauf la douche du pédiluve) ; les toilettes sont donc celles des appartements
- Respect des mesures « barrière » : hygiène personnelle et distance physique entre les usagers
- Respect des taux de fréquentation maximale : 1 personne pour 4 m² environ sur les plages
- Mise en place d'un registre d'entrées (et de sorties) pour identifier toutes les personnes autorisées à pénétrer dans la piscine et pouvoir faire sortir les premiers arrivés en cas de surnombre ou les tiers étrangers à la résidence.
- Mise en place d'un circuit de circulation entrée-sortie
- Aucun objet personnel (siège, serviette, sacs divers) laissé sur place.
- Seuls les petits sacs seront admis dans l'enceinte de la piscine
- **Les usagers se présentent à l'entrée en tenue de bain obligatoirement** faute de vestiaires disponibles et **se lavent les mains avec du désinfectant avant de passer sous la douche du pédiluve**
- **Les enfants de moins de 11 ans seront accompagnés d'un adulte.**